



NUTRIMENT

Vitaferment® PH

Nutriment de la fermentation alcoolique, Vitaferment® PH favorise la multiplication des levures et limite les risques fermentaires.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- ◆ **Formulation** : Phosphate di-ammonique (E 342) et dichlorhydrate de thiamine (Vitamine B1).
- ◆ **Intérêt oenologique** : Pour assurer un bon démarrage de la fermentation alcoolique, il est indispensable que les levures disposent des **éléments nutritifs** nécessaires à leur **multiplication** et au fonctionnement du métabolisme fermentaire, tels que la thiamine et l'azote assimilable.

Le moût ne contenant pas toujours ces éléments en quantité suffisante, un apport exogène est nécessaire. Vitaferment® PH permet d'assurer la disponibilité de ces nutriments. Son utilisation **favorise ainsi la multiplication des levures** en début de fermentation et **limite les risques fermentaires**.



MODE D'EMPLOI

- ◆ L'apport doit être raisonné en fonction de la carence initiale du moût. Apporter après l'ensemencement en LSA (ne pas mélanger les préparations) et/ou au premier tiers de la fermentation. Ajouter directement dans le moût et homogénéiser à l'aide d'un remontage. Incorporer en 2 fois : la première moitié après le levurage, après dissolution dans un peu de moût ; la seconde moitié lorsque la densité du moût est tombée de 30 points, au cours d'un remontage avec aération (faire au préalable un test de tenue à l'air).

- ◆ **Dose d'emploi** : 10 à 50 g/hL. 10 g/hL apportent 21 mg/L d'azote assimilable.

Dose maximum légale (réglementation UE): 50 g/hL (à ce dosage, on apporte la dose maximale autorisée en thiamine soit 60 mg/L).



SPÉCIFICATIONS

PHYSIQUES

- ◆ **Aspect et couleur** : Cristaux incolores
- ◆ **Solubilité dans l'eau** : Soluble

COMPOSITION

- ◆ **H₃PO₄** : Entre 71.5 % et 76 %
- ◆ **NH₃** : > 25 %
- ◆ **Chlorhydrate de thiamine** : environ 0.120 %

CARACTÈRE D'IDENTITÉ

- ◆ **pH (à 1%-25°C)** : entre 7,8 et 8,4

LIMITES

- ◆ **Plomb** : < 3 mg/kg
- ◆ **Mercur**e : < 1 mg/kg
- ◆ **Arsenic** : < 3 mg/kg
- ◆ **Fer** : < 50 mg/kg
- ◆ **Cendres sulfuriques** : ≤ 5 g/kg
- ◆ **Chlorures (exprimé en HCl)** : < 1 g/kg
- ◆ **Nitrates** : Absence
- ◆ **Sulfates (exprimés en H₂SO₄)** : < 1 g/kg



CONDITIONNEMENT & CONSERVATION

- ◆ Sachets de 1 kg et sachets de 5 kg (cartons de 20 kg). Sacs de 25 kg.
- ◆ Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement clos, dans un lieu frais, propre, sec et sans odeur. Respecter la DLUO inscrite sur l'emballage. Utiliser rapidement après ouverture.

GN/18-02-2021. Pour usage œnologique. Informations données à titre indicatif et en l'état actuel de nos connaissances, sans engagement ni garantie. Les conditions d'utilisation du produit sont soumises au bon respect de la législation et des normes en vigueur. Conforme au Règlement UE n°2019/934 (et ses modifications).

LAMOTHE-ABIET

AVENUE FERDINAND DE LESSEPS 33610, CANEJAN - BORDEAUX, FRANCE • TÉL : +33 (0)5 57 77 92 92 • WWW.LAMOTHE-ABIET.COM